

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montbéliard
le 30 septembre 2014

Enquêtes publiques : la dématérialisation est en marche

La démocratie participative 2.0 avec Préambules

La jeune société Préambules a mis en ligne un service d'enquête publique sans équivalent en France le 14 juillet 2014 : www.registre-dematerialise.fr. Son concepteur, Guillaume Dobbels, a eu l'idée de dématérialiser l'enquête publique et, ce faisant, de dépoussiérer un outil de gouvernance apparu dans les années 60. Cette solution originale et innovante pourrait devenir incontournable dans la France de 2020.

Vers la dématérialisation de toutes les procédures administratives

Aujourd'hui, les enquêtes publiques se matérialisent sous forme de registres ouverts dans les mairies où les citoyens consignent leurs idées et doléances sur les grands projets qui touchent à leur quotidien : infrastructures, mobilités, ZAC, etc. Les informations relatives aux projets et les documents techniques sont accessibles uniquement sur place. Demain, il en ira autrement. En effet, on trouve écrit dans le plan France numérique 2020 que « *le papier devra être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devront être dématérialisées* ». La dématérialisation des procédures administratives se poursuit, par exemple avec l'obligation faite à toutes les entreprises assujetties à la TVA de télétransmettre leurs déclarations de TVA à compter du 1er octobre 2014. L'enquête publique n'échappe pas au mouvement : le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II incite fortement les commissaires enquêteurs à recourir à la consultation électronique des citoyens, ceci pour faciliter l'accès aux informations et associer plus largement les habitants aux décisions qui les concernent.

La législation élargit le recours aux enquêtes publiques

La même année, la France intègre l'enquête publique au code de l'environnement : cette étape de consultation citoyenne est ainsi rendue obligatoire pour tous les projets ayant une incidence environnementale. Dans ce contexte, une expérimentation conduite depuis 2012 oblige les autorités compétentes à publier sous forme électronique dès le premier jour d'ouverture de l'enquête une liste de documents, plans et programmes (étude d'impact, évaluation environnementale, etc). La dématérialisation des données facilite justement la mise à disposition électronique d'un nombre croissant d'informations, en particulier cartographiques : depuis 2007, les collectivités sont ainsi tenues par la directive européenne Inspire de publier sur internet et sous forme interopérable 34 types de données et métadonnées issues des SIG.

L'enquête publique 2.0 est née

En 2013, les résultats de cette expérimentation sont encore peu probants. C'est de ce constat qu'est née l'idée de www.registres-dematerialises.fr alors que son concepteur, Guillaume Dobbels, par ailleurs en relation avec la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE), discutait du sujet avec un commissaire enquêteur. Il lui a semblé « *évident d'utiliser le web pour l'enquête publique, car c'est un outil naturellement participatif et collaboratif* ». Passionné d'internet, l'entrepreneur a ainsi conçu « *un service innovant à moindre coût en l'espace de deux mois. C'est une solution simple à mettre en œuvre, efficace et sécurisée* ». Effectivement accessible à toutes les collectivités, tant sur le plan financier que technique, ce service n'est pas concurrencé à ce jour. Élaboré en lien avec des membres de la CNCE par souci de conformité légale, il a reçu une bourse French Tech le 28 août octroyée par la Banque publique d'innovation. Guillaume Dobbels n'y voit « *pas seulement une opportunité commerciale, mais plutôt une réponse à un réel besoin d'extension et de modernisation des enquêtes publiques* ». Selon lui, « *il faut utiliser les réseaux sociaux et le web pour diffuser l'information et inciter nos concitoyens à partager leurs avis sur les projets de leur territoire* ». Dans ce contexte, il est fort à parier que ce nouveau service va trouver son public.

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ DES ENQUÊTES PUBLIQUES | Registre dématérialisé un tel

Présentation Modalités Déroulement Documents Observations Aide

Présentation de l'enquête publique

Apportez votre contribution à cette enquête publique !

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

En savoir plus

Registre dématérialisé un tel

Objet de la présente enquête publique est de permettre aux habitants de donner leur avis sur l'intérêt général du projet et d'exprimer leurs appréciations, suggestions et contre-propositions.

Le service est géré par un commissaire enquêteur représentant une commission d'enquête dont vous trouverez le nom dans le nom dans le pied de page du registre. Il travaille en toute indépendance et est le seul à visualiser l'intégralité des données fournies.

Le commissaire enquêteur est le garant du bon déroulement en tout indépendance de l'enquête publique et sera en charge de la rédaction d'un rapport prenant en compte les remarques des citoyens.

A propos

Ceci est une version dématérialisée du registre de l'enquête publique déposé au siège de cette-ci. Les informations de cette page sont sous la responsabilité du commissaire enquêteur cité à droite.

Retrouvez les enquêtes publiques du Territoire de Belfort en cliquant ici.

Ce service vous est proposé par Prémables et son partenaire web&design

Mentions légales | Plan de site | Contact

A propos

www.registre-dematerialise.fr est un service conçu et développé par la SAS Prémables. Son créateur, Guillaume Dobbels, est gérant de l'agence WEB&DESIGN basée à Montbéliard (25). L'agence qui emploie aujourd'hui sept personnes conçoit et développe des solutions internet innovantes et évolutives. Fin connaisseur du web et de son marché, Guillaume Dobbels est aussi familier du secteur public qu'il a côtoyé durant son parcours professionnel. C'est ainsi qu'il a eu l'idée originale de dématérialiser l'enquête publique de façon simple, attractive et 100% sécurisée. Ainsi l'enquête publique devient un outil de démocratie participative 2.0 : accessible partout, pour tous. Le projet a été élaboré en étroite collaboration avec des membres de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE). Mis en ligne le 14 juillet 2014, www.registre-dematerialise.fr a obtenu le 28 août une bourse French Tech délivrée par la banque publique d'investissement BPI France. Le service est expliqué en 2 minutes par une vidéo sur www.registre-dematerialise.fr.